



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Mardi 23 septembre 2025**

Délibération N°2025 - 45

Phase 2 du projet ACI LINEA « Réalisation d'un corridor écologique entre deux zones d'habitat du moqueur gorge blanche sur la caravelle : densification végétale et modélisation d'un concept de trame vert » - Adoption du plan de financement

Président de séance : **Monsieur Félix ISMAIN**
Secrétaire de séance : **Monsieur Emile GABRIEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 23 septembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux in extenso des Comités du 09 avril 2025 et du 18 juin 2025

Finances

2. Demande d'autorisation exceptionnelle de reprise d'excédent d'investissement en section de fonctionnement
3. Subvention 2025 au COS/PNRM
4. Contribution 2025 des Membres du SM/PNRM

Ressources Humaines

5. Création et modification de postes
6. Modification de la participation employeur à la Mutuelle Santé au 1^{er} janvier 2026
7. Participation à la convention CNAS au 1^{er} septembre 2025

Directions

8. **Biodiversité** : Phase 2 du projet ACI LINEA – « réalisation d'un corridor écologique entre deux zones d'habitat du moqueur gorge blanche sur la Caravelle ... »
9. **Grands Projets** : Validation du plan de financement pour le confortement des ruines du Château DUBUC - Etudes de diagnostic et APS
10. **Animation** : Validation de la non-refacturation des salaires liés à la mise à disposition de personnel auprès de l'Association des Amis du PNRM

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → Mmes N. ACCUS ADAINE – MA. RAVIN - Mr F. ISMAIN.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr H. GROS DESORMEAUX(Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) – Mr J. DOMERGUE (François) - Mr J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALEMENCY (Lorrain) - M J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) – Mr C. CYRILLE(Prêcheur) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) - Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) – Mme MJ. LAMIN (Saint Joseph) - Mr C. SAINT CYR (Sainte Anne) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) –

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→**Communes** : Mme K. SALIBER (Morne Vert) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse -Pointe) à Mr J-C VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) à Mr G. MONSTIN(Carbet) - – Mr E. JULAT (Schoelcher) à Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) - Mr C. PALIN (Trinité) à Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) –

→**Communautés d'agglomérations** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMBOIS (Robert).

Membres titulaires absents

→**CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – N. LIMIER – F. CARIUS. Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.

→**Communes** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr A. BIRON (Case Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) - Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

→**Communautés d'agglomérations** : Mr JF. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absentes excusées : Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) - Mme E. HANNIBAL-CYRILLE(CACEM)

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	24
Procurations	07
Exprimés	31
Vote	
Pour : 31	
Contre : 0	
Abstentions :	
Date de la convocation :	
16 septembre 2025	

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la délibération n°2023-36 en date du 5 avril 2023 adoptant la mise en place de la phase 1 de l'ACI LINEA
- Vu la délibération n°2025-15 en date du 09 avril 2025 portant vote du Budget Primitif 2025 du Budget Principal,

Considérant que l'ACI LINEA vise à redensifier un corridor écologique entre Morne Pavillon et Pointe Rouge à La Trinité, pour préserver le moqueur gorge blanche, espèce endémique et menacée de Martinique.

Considérant que le projet a été conçu dès l'origine sur une durée de trois ans, avec des conventionnements prévus en deux temps : une première période de deux ans, suivie d'un renouvellement d'un an. Pour cette seconde phase, la DEETS a notifié positivement, le 23 juillet 2025, le renouvellement de l'ACI pour 12 mois soit du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

Considérant que l'objectif est désormais de parachever la démarche d'insertion amorcée en 2023, en densifiant le corridor et en optimisant les savoir-faire techniques : collecte, multiplication et soin des végétaux, arrosage, préparation des sols. L'enjeu est d'améliorer la traçabilité, le rendement et la résilience des essences locales face au stress hydrique sur ce terrain sensible dédié à l'élevage bovin.

Cette troisième année permet d'intégrer la valorisation de eaux pluviales, la montée en compétence des techniciens, et une contribution concrète à la préservation de la biodiversité.

Considérant que le plan de financement de cette deuxième phase qui s'élève à un montant de 825 833,05 €, est proposé pour validation, afin de procéder aux demandes d'aides publiques auprès des partenaires financiers.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1

Approuve la réalisation de la phase 2 du projet ACI LINEA : « Réalisation d'un corridor écologique entre deux zones d'habitat du moqueur gorge blanche sur la Caravelle : densification végétale et modélisation d'un concept de trame verte » pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026 soit 12 mois supplémentaires.

Article 2

Adopte le plan de financement tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT LINEA II

FONDS	TAUX (%)	TOTAL SUBVENTION TTC (€)
CTM (FSE+)	42	347 599,51
ETAT-DEETS-AIDES AUX POSTES	24	194 855,54
ODE	5	40 000,00
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	71	582 455,05

SECTION INVESTISSEMENT LINEA II

FONDS	TAUX (%)	TOTAL SUBVENTION TTC (€)
Fonds Vert	29	243 378,00
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	29	243 378,00

TOTAL DE L'OPÉRATION	100	825 833,05
-----------------------------	------------	-------------------

Article 3

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget en cours et les suivants.

Article 4

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Article 5

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mardi 23 septembre 2025

Le Président,

Félix ISMAIN

